

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Étaient présents : Philippe NEAU, Marion ROBIN, Stéven JARDIN, Edwige MADEUX-DUBOIS, Frédéric TRICARD, Magali VINCENT, Sonia CLAVURIER-MICHAUD, Bernard BARRAUD, Christophe COETTO, Marion FILLEUL, Émilie CORS, Vincent RENAUDIN.

Absents excusés : Bertrand FRANCOIS a donné pouvoir à Vincent RENAUDIN, Emilie PORTAIS a donné pouvoir à Stéven JARDIN, Thomas ROGER a donné pouvoir à Edwige MADEUX-DUBOIS

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

## **1. Élection des délégués et suppléants aux élections sénatoriales :**

Il s'agit de désigner les grands électeurs parmi les élus de la Commune qui iront voter le dimanche 27 septembre pour élire les Sénateurs (renouvellement par tiers).

Titulaires : NEAU Philippe – MADEUX DUBOIS Edwige – TRICARD Frédéric

Suppléants : ROBIN Marion – COETTO Christophe – FILLEUL Marion

Mme MAINGOT prépare les bulletins. Le vote a lieu avant les questions diverses.

Assesseurs : BARRAUD Bernard, CORS Émilie, MADEUX-DUBOIS Edwige et RENAUDIN Vincent

Vote à bulletin secret : 15 voix pour la liste « Philippe NEAU »

Département (collectivité)	<b>CHARENTE-MARITIME</b>
Arrondissement (subdivision)	<b>LA ROCHELLE</b>
Effectif légal du conseil municipal	<b>15</b>
Nombre de conseillers en exercice	<b>15</b>
Nombre de délégués (ou délégués supplé- mentaires) à élire	<b>3</b>
Nombre de suppléants à élire	<b>3</b>
<b>a.</b> Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>12</b>
<b>b.</b> Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	<b>15</b>
<b>c.</b> Nombre de suffrages déclarés nuls par le bu- reau	<b>0</b>
<b>d.</b> Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<b>0</b>
<b>e.</b> Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	<b>15</b>

<b>INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDI- DAT TÊTE DE LISTE</b>  (dans l'ordre <b>décroissant</b> des suffrages obtenus)	<b>Suffrages obtenus</b>	<b>Nombre de délégués (ou délégués supplémen- taires) obtenus</b>	<b>Nombre de sup- pléants obtenus</b>
Philippe NEAU	15	3	3

## **2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2020 :**

Vote : 15 OUI

## **3. Nomination des non-élus au conseil d'administration du CCAS :**

Après désignation des membres élus lors du dernier conseil, des membres non élus sont proposés : Mmes BARRAUD et COCARD, M. BARBET et MIAUD. Ces personnes étaient déjà membres du CCAS et se sont toujours montrées impliquées dans les différentes missions qui ont pu leur être confiées.

Vote : 15 OUI

## **4. Nomination des délégués CNAS :**

Comité d'action sociale qui permet à la collectivité de mettre en place son action sociale. Il s'agit de désigner un délégué élu et un délégué agent et correspondant du CNAS auprès du personnel. M. NEAU Philippe se propose en tant que délégué élu et Mme MAISONNEUVE-PRAULT Carine est proposée en tant que déléguée agent.

Stéven JARDIN interroge sur le fait que ce soit le Conseil Municipal qui procède au vote et non les salariés. Après relecture du document envoyé par le CNAS, c'est bien au Conseil Municipal que revient le vote des délégués et non aux salariés.

Vote : 15 OUI

## **5. Heures supplémentaires :**

Le Trésorier demande une délibération afin de pouvoir payer les heures supplémentaires des agents COMMUNE et ALSH. En 2019, cela a représenté 5 heures.

Vote : 15 OUI

## **6. Comité Élection :**

Marion FILLEUL et Émilie PORTAIS se sont proposées pour participer à ce comité qui révisé les listes électorales. Comité qui est composé d'un élu, d'un représentant de la Préfecture, d'un représentant du Tribunal de Grande Instance et auquel se joint la secrétaire de Mairie.

Il s'agit de préciser qui sera la titulaire et qui sera la suppléante.

Marion FILLEUL se propose en titulaire, Emilie PORTAIS sera suppléante.

Vote : 15 OUI

## **7. Nomination rue du lotissement «Les Chênes » :**

M. NEAU propose la rue des Chênes (lieu-dit). Le lotisseur Pomoterre a indiqué que des chênes seraient plantés dans les espaces verts du lotissement. Cela sera à suivre au niveau de l'urbanisme.

Vote : 15 OUI pour le nom de la rue du lotissement

## 8. Budget ALSH :

Marion ROBIN présente le compte de gestion et le compte administratif 2019 du budget ALSH. Lecture est faite du tableau ci-dessous.

### SITUATION COMPTABLE ALSH

DEPENSES FONCTIONNEMENT		2018		2019	2019	2020
article	libellé	Proposition	Réalisé	Proposition	Réalisé	Proposition
<b>11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>18 167,51</b>	<b>11 886,73</b>	<b>42 644,00</b>	<b>29 281,67</b>	<b>46 539,30</b>
<b>60</b>	<b>Achats</b>	<b>4 997,51</b>	<b>5 220,08</b>	<b>4 420,00</b>	<b>2 800,86</b>	<b>4 514,56</b>
6023	Alimentation stockée				16,20	
60622	Carburant				135,09	
60623	Alimentation	1 100,00	1 556,06	2 050,00	1 490,63	2 004,56
60631	Fournitures d'entretien				29,08	
60632	Fourniture de petit équipement	1 500,00	846,03	1 020,00	368,65	460,00
6067	Fournitures éducatives	1 007,51	1 497,11	700,00	252,96	1 250,00
6064	Fournitures administratives	200,00	214,03	450,00	335,59	500,00
6068	AUTRES FOURNITURES	1 190,00	1 106,85	200,00	172,66	300,00
<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b>	<b>1 050,00</b>	<b>742,86</b>	<b>12 704,00</b>	<b>884,35</b>	<b>12 723,00</b>
6135	Location de matériel		314,26		543,15	
616	Assurances					
6184	Versement à des organismes (CEJ)	800,00		12 604,00	0,00	12 603,00
6188	autres frais divers	250,00	428,60	100,00	341,20	120,00
<b>62</b>	<b>Autres services extérieurs</b>	<b>12 120,00</b>	<b>5 923,79</b>	<b>25 520,00</b>	<b>25 596,46</b>	<b>29 301,74</b>
6225	honoraires comptable et régisseur	120,00	119,44	120,00		120,00
6228	divers	6 500,00	5 314,35	7 400,00	8 178,64	9 641,74
6237	Publications					
6247	Transport lié aux activités	1 000,00	490,00	500,00		2 040,00
6256	Missions				34,38	
62871	Remboursement à la collectivité	4 500,00		17 500,00	17 383,44	17 500,00
6251	Frais de sorties sportives et culturelles					
<b>12</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>90 690,00</b>	<b>87 252,74</b>	<b>85 000,00</b>	<b>93 898,71</b>	<b>101 166,00</b>
6218	personnel extérieur (intervenant)				195,05	200,00
6332	Cotisations versées au FNAL	55,00	55,14	100,00	62,97	100,00
6336	cotisations versées au CNFPT + CDG	400,00	968,06	1 000,00	719,62	990,00
6338	Autres impôts & taxes	150,00	165,44	200,00	185,85	200,00
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>90 085,00</b>	<b>86 064,10</b>	<b>83 700,00</b>	<b>92 735,22</b>	<b>99 876,00</b>
6411	Salaires bruts	33 000,00	27 357,42	20 300,00	24 413,32	35 000,00
6413	personnel non titulaire	31 700,00	34 713,52	38 000,00	41 597,58	38 604,00
6416	contrat CAE					
6451	charges sociales patronales URS-SAF	8 500,00	14 180,23	15 000,00	16 435,98	16 203,00

6453	Charges sociales patronales re- traite	9 000,00	7 877,88	8 000,00	8 178,96	8 104,00
6454	cotisations ASSEDIC	7 500,00	1 649,32	2 000,00	1 684,85	1 585,00
6475	Médecine travail, Pharmacie	300,00	207,51	300,00	345,53	300,00
6458	COTISATIONS AUX ORGANISMES	85,00	78,22	100,00	79,00	80,00
648	Autres charges formations (BAFD)					
65	<b>PARTICIPATIONS</b>	100,00	0,00	550,00	31,29	50,00
65541	Contributions Fd Comp Charges terri				29,28	50,00
65548	Autres contributions (minibus)	100,00		550,00		
65888	autres				2,01	
66	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	100,00	63,58	100,00	27,73	50,00
6688	Autres charges financières (chq CESU)	100,00	63,58	100,00	27,73	50,00
67	<b>Charges Exceptionnelles</b>	19 000,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles (CCAS)	19 000,00	19 000,00			
673	titres annulés exercice antérieur					
2	<b>déficit</b>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		128 057,51	118 203,05	128 294,00	123 239,40	147 805,30

RECETTES FONCTIONNEMENT		2018		2019	2019	2020
article	libellé	Proposition	Réalisé	Proposition	Réalisé	Proposition
70	<b>PRODUITS ET SERVICES</b>	64 000,00	54 762,96	58 700,00	83 275,63	75 785,00
70623	Prestation Service CAF			15 200,00		
70624	CAF contrat enfance jeunesse	28 000,00	19 122,56	11 000,00	43 274,67	31 310,00
70625	Aide spécifique CAF					
70642	Participation des usagers					
7067	redevance	36 000,00	35 640,40	32 500,00	40 000,96	44 475,00
74	<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNE- MENT</b>	23 203,00	32 815,00	69 364,58	60 126,55	41 628,30
6419	IJ CPAM	0,00			435,55	
7474	Subvention fond amorçage	10 000,00	10 600,00			
7474	subvention communale	0,00		69 364,58	59 364,58	41 628,30
7476	Prêt CCAS					
746	Subvention EPCI (BAFD)	600,00				
746	Subvention EPCI	12 603,00	22 173,00			
7718	Autres produits exceptionnelles		42,00		326,42	
<b>TOTAL AVANT CUMUL</b>		87 203,00	87 577,96	128 064,58	143 402,18	117 413,30
<b>EXCEDENT - DEFICIT DE L'ANNEE</b>			-30 625,09		20 162,78	
001	<b>EXCEDENT CUMULE</b>	40 854,51	40 854,51	10 229,42	10 229,42	30 392,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		128 057,51	87 577,96	138 294,00	153 631,60	147 805,30
<b>Résultat cumulé</b>		0,00	10 229,42	10 000,00	30 392,20	0,00

Marion ROBIN précise que le résultat excédentaire du budget ALSH pour l'année 2019 est à pondérer.

Il faut retirer au 20 162,78 euros les 12 603 euros du Contrat Enfance Jeunesse perçu deux fois. Le remboursement à la CDC interviendra en 2020. D'autre part, la subvention allouée sur le budget fonctionnement de la Mairie aurait dû être modérée pour permettre l'équilibre du budget.

La proposition 2020 soumise au vote est telle qu'elle a été réfléchie avant la crise sanitaire.

M. NEAU se retire pour le vote du compte de gestion.

M. BARRAUD procède au vote : 14 OUI.

Vote du compte administratif : 15 OUI

Lecture et vote du budget primitif 2020 : 15 OUI

### **9. Budget Pôle Santé :**

Il est demandé de surseoir au vote du budget.

### **10. Questions et informations diverses :**

#### **\* Chaudière du Pôle Santé :**

Le maître d'œuvre annonce après étude un surcoût de 15 000 euros par rapport à l'estimation réalisée par le CRER. Des élus interrogent M. NEAU sur cette différence. M. NEAU a lui-même interrogé M. PINEAU (CRER) pour avoir une explication. Ce dernier n'a pour l'instant pas apporté de réponse.

D'autre part, la livraison est annoncée pour mi-octobre (sans compter les retards possibles). Il est difficilement envisageable de ne pas avoir de chauffage au Pôle Santé. M. Bruno GUERIN a été missionné pour essayer d'estimer les possibilités pour la chaudière actuelle de fonctionner pour une saison supplémentaire. Ainsi les travaux pourraient être réalisés en 2021 et être finis pour le début de la saison de chauffe.

#### **\* Communauté de Communes :**

M. SERVANT a été réélu Président, 6 vice-présidents ont été nommés : M. BODIN (transition écologique et mobilités), M. VENDITTOZZI (aménagement du territoire, SCOT), M. FAGOT (développement économique, emploi), Mme BOIREAU (vie sociale, santé), Mme AMY-MOIE (culture et sports), M. BOISSEAU (gestion de l'eau, actions environnementales).

4 délégués seront nommés par le Président lors du bureau communautaire : urbanisme-habitat, culture, ressources humaines, tourisme.

#### **\* Installation de la fibre :**

La société EIFFAGE est le prestataire retenu par le Département pour cette installation qui sera réalisée en 2022 sur notre commune.

2 boîtes vont être implantées : angle rue de Saint Sauveur-chemin des aveugles et sur l'ex RN22. EIFFAGE annonce le percement de la rue de Saint Sauveur, juste refaite, ce à quoi M. NEAU s'oppose. Un forage dirigé doit être envisagé. Il aurait été de bon ton que ces travaux commandés par le Département soient connus avant la réfection de cette chaussée, elle-même réalisée par le Département.

\* Depuis le lundi 6 juillet, une personne devant réaliser 105 heures de travaux d'intérêt général a rejoint l'équipe des services techniques. M. TUDEAU est habilité pour l'encadrer.

\* Des gens du voyage se sont installés sur le Stade Dany Braynas. Ils auront séjourné 3 semaines à Nuaille. Ils ont versé à la commune la somme de 490 euros pour « participation aux frais ». M. NEAU pense qu'il sera nécessaire de réfléchir à la sécurisation des entrées du Stade pour limiter les installations sauvages.

\* Le Marais Poitevin a installé un piézomètre dans le terrain communal jouxtant le Pôle Santé. Des essais de puisage auront lieu le mercredi 15 juillet puis du 20 au 23 juillet. Un pupitre pédagogique sera installé à proximité pour informer.

\* M. NEAU a rencontré des membres de l'association « Les chevaliers de L'Instang ». Ces derniers lui ont fait part de la volonté d'Annabelle VALLAT, gérante de l'Instang d'Anna, d'investir dans une chambre froide, afin de diversifier les produits proposés à la vente (surgelés). Cet achat est estimé entre 4 000 et 5 000 euros. La banque ne lui accordant pas de crédit, les membres de l'association souhaiteraient que la Mairie participe à cette acquisition. M. NEAU a expliqué aux membres présents que la Mairie ne pouvait pas répondre favorablement à cette demande. Il s'agit d'une entreprise privée et l'ensemble des commerçants de Nuaille pourrait faire la même demande à la Mairie.

Après renseignements pris par M. NEAU auprès du service économique de la CDC, Mme VALLAT pourrait prétendre à un fonds d'aide. Un dossier doit être constitué par ses soins. A cela pourrait s'ajouter un prêt à taux 0 % concédé par le CCAS en complément (en accord avec M. JOLY, percepteur). Décision à prendre en accord avec les membres du CCAS.

Il serait souhaitable que Mme VALLAT s'adresse directement à la Mairie pour ce genre de démarche.

Frédéric TRICARD demande si Mme VALLAT a sollicité la Coop Atlantique pour une mise à disposition de matériel par l'entreprise. Il semblerait que ses achats ne soient pas assez importants pour bénéficier d'une telle offre. Ce point sera vérifié avec elle.

Stéven JARDIN interroge les membres de l'association présents sur l'objet premier de l'association. L'objet de l'association qui devait s'appeler « les chevaliers de l'ombre » (souhait de rester des aidants dans l'ombre) est d'apporter à Mme VALLAT une aide administrative afin de lui permettre de se dégager du temps. Stéven JARDIN leur indique que si le commerce était associatif, ils pourraient solliciter des aides auxquelles un entrepreneur privé ne peut prétendre.

M. NEAU a poursuivi la réflexion sur le soutien à apporter à l'Instang d'Anna et a interrogé M. NOVICKI, propriétaire de la licence IV, sur la possibilité de rachat de cette licence par la Commune. Ce dernier serait vendeur.

Cette licence est actuellement louée à Mme VALLAT 150 euros par mois.

\* Intervention de Marion ROBIN :

Deux visites ont eu lieu dans le cadre du marché de restauration pour l'ALSH : Escalatable et Convivio.

\* Intervention d'Edwige MADEUX-DUBOIS :

La gazette allégée est prête pour être distribuée.

Rappel du spectacle proposé par la CDC le vendredi 17 juillet à 19h sur la place du pigeonier : *Barbe Bleue assez bien raconté(e)* présenté par la compagnie CAUS TOUJOURS (50 personnes maximum), ouvert à un public de 7 à 107 ans, réservation obligatoire.

\* Intervention de Vincent RENAUDIN :

Mme TACHET- propriétaire du terrain jouxtant le chemin des Gas - demande à ce que la Mairie lui fasse une proposition pour l'achat des pans coupés aux extrémités du chemin des Gas. La Commune pourrait se rendre acquéreur d'une bande de terre sur toute la longueur du terrain. Il faudrait lui indiquer la largeur souhaitée ainsi que le prix.

Il faut se renseigner sur le prix du terrain agricole auprès du Notaire et lui faire une proposition pour l'ensemble (la bande de terre et les pans coupés).

Mme TACHET (clerc de notaire) se propose de rédiger l'acte.

\* Intervention de Magali VINCENT :

Il serait souhaitable de prendre contact avec le service TEPOS de la CDC pour solliciter une subvention pour l'installation de la chaudière du Pôle Santé.

\* Intervention d'Emilie CORS :

Les personnes âgées ont des difficultés à utiliser le bouton poussoir du robinet d'eau du cimetière. Ce robinet avait été installé suite à des remplissages sauvages de cuve de camping-car.

Une intervention est nécessaire pour un réglage afin de rendre le puisage plus aisé.

Une demande est formulée pour un point d'eau au milieu du cimetière. Cela semble compliqué actuellement car il serait nécessaire de tirer une ligne.

Magali VINCENT informe le conseil de sa participation à une formation concernant l'engazonnement des allées de cimetière dans la perspective de 0 produits phytosanitaires d'ici 2 ans.

\* Intervention de Frédéric TRICARD :

Des devis d'hydrocurage sont en attente pour le nettoyage de nos réseaux d'eau de pluie.

Le Syndicat de la Voirie a été sollicité afin de réaliser des marquages au sol. Une entreprise d'Aytré lui a été conseillée.

Réfection du chemin des Gas : sollicitation d'Atlanroute.

\* Intervention de Sonia CLAVURIER :

Poursuite du travail sur le logo de la Commune. Des modifications ont été apportées suite aux différents commentaires. Aucune décision n'est encore prise à ce sujet.

M. NEAU remercie Sonia pour la rapidité de son travail de mise en page de la gazette. L'imprimeur a réalisé l'impression des gazettes très rapidement aussi.

Sonia précise que la forme de la gazette évoluera sur le prochain numéro (fin d'année).

Prochain conseil municipal : mardi 21 juillet à 20h pour le vote des budgets Pôle Santé et Commune (fonctionnement et investissement).

Si l'ensemble des budgets n'était pas voté le mardi 21 juillet, une séance de conseil municipal est positionnée le jeudi 23 juillet à 20h. Ceci afin de respecter les délais imposés par l'administration (vote des budgets avant le 31 juillet 2020)

La séance est levée à 22h11